



# Curatelle renforcée & handicap / prélèvement non justifiés

Par **MGD75010**, le **05/01/2015** à **14:49**

De/  
Margaux75010  
Née en 1968 / Nationalité Française  
Handicapée à 75% depuis 2000  
Trouble du comportement / aucune Altération cognitive  
Curatelle renforcée de puis 2010

Question:

Dois je faire directement un courrier à la juge des tutelles ou d'abord faire un courrier à Mme 2014 (???)

A  
<http://legavox.fr>  
Paris le 05/01/2015

A ma demande j'ai souhaité une mesure de curatelle, Elle m'a été accordée le 12 janvier 2010. Ma curatrice était alors Mme 2010

En sa qualité de curatrice, elle a ouvert un compte à mon nom Banque Palatine (Margaux75010 A/S Mme 2010). Les frais courant étaient TOUS prélevés (prélèvement automatique) sur mon compte courant de la Société générale (EDF, bouygues, maif, MGEN, loyer etc.). J'avais alors une Carte Bleu Visa non limitée pendant plus de deux ans. Aucun incident particulier. A ma demande, je suis passée à une carte de retrait limitée pour pouvoir mettre de l'argent de coté.

L'Association X a été nommée le 12/03/14 par Mme La Juge des tutelles.

Mme 2014 est en charge de mon dossier au sein de L'Association X.

Je lui avais remis en main propre un courrier stipulant que j'autorisais la clôture du compte Palatine et donc par là même le transfert des fonds sur mon compte tenu par l'Association X au Crédit Coopératif.

Récapitulatif  
Compte Palatine (débité, non transféré à ce jour)  
Compte Crédit coopératif (débité / prélèvements injustifié 1200€)

Compte Société Générale (créditeur???)

Au jour d'aujourd'hui, non seulement les fonds du compte Palatine n'ont pas été transférés sur mon compte Crédit Coopératif mais certains prélèvements (EDF, filia-Maif, Prima et Bouygues Telecom) sont toujours prélevés sur mon compte Société Générale qui au jour d'aujourd'hui présente un solde créditeur de de -70€.

De plus 723,78€ on disparu de mon compte Palatine de façon injustifiés et sans en avoir été informé au préalable. Il me semble que je dois non seulement informé mais aussi consulté. Je n'autorise personne à prélever des montants de façon exceptionnelles justifiés et à plus forte raison injustifiés sur mes comptes. et la aussi, cette demande est tout à fait justifiée (et légale, il me semble ???)

Il est apparu qu'il a été prélevé sans m'en informer donc pour moi, façon injustifiée 2X500€ et 200€ ce qui fait un total de 1200€. Ils n'ont pas réapparus sur aucun des deux autres comptes à ma connaissance.

Pour terminer ma mère m'a avancé de l'argent pour certains achats. nous nous étions mis d'accord sur ce principe de fonctionnement en attendant la mise en place d'une carte bleu limitée qui me permettent de commander mes traitements phytothérapie notamment. Il s'avère que certains n'ont pas été remboursé ce que met ma mère dans une situation difficile bien entendu. Un oubli? c'est possible. Ca n'en reste pas moins un problème.

J'ai aussi demandé à Mme 2014 tous mes relevés des trois comptes depuis la prise en charge par l'Association X et Mme 2014. Je n'en ai reçu qu'une partie à ce jour. Je considère ma demande comme parfaitement légitime.

La situation est telle que Mme 2014 refuse de me parler. Je dois reconnaître que je me suis énervée la dernière fois au téléphone. Mais nous n'arrivons pas à communiquer efficacement.

Chacune de mes demandes n'est pas entendue. Je suis obligée de lui forcée la main pour tout. Ca de vient franchement pénible et particulièrement épuisant.

Je pense faire un courrier à sa supérieure ( est ce vraiment une bonne idée) et à la juge des tutelles si nos relations ne s'améliorent pas. Je suis totalement désocialisée et ne peux compter sur aucune aide, seule ma mère de 89 ans ans m'aide comme elle peut, malheureusement elle n'est pas éternelle.

J'aimerais par conséquent établir avec ma curatrice une relation de confiance.

Je vous remercie par avance.  
Cordialement.

Margaux75010